

Ouverture de l'appel à projets « FOS : Lutte contre la privation matérielle » du 21 septembre au 23 novembre 2026

Martinik, 11 septanm 2026

La Collectivité Territoriale de Martinique lance l'appel à projets **FOS : Lutte contre la privation matérielle**, au titre de la mesure 4.13.1 du Fonds Social Européen Plus, dans le cadre du programme 2021-2027.

Les candidatures sont ouvertes du 21 septembre au 23 novembre 2026.

Doté d'une enveloppe de 950 000 €, ce dispositif vise à soutenir *des* actions en faveur des personnes très vulnérables, afin de lutter contre la pauvreté, la privation matérielle et à favoriser l'inclusion sociale.

Les projets présentés devront porter sur :

- **L'aide alimentaire** : par la distribution de paniers, de bons de coupons ou de chèques d'urgence
- **L'aide matérielle de première nécessité** : produits d'hygiène et de soins, vêtements, fournitures scolaires
- **L'accompagnement et l'orientation des bénéficiaires** en situation de précarité sociale vers les services sociaux, de santé et d'insertion.

Qui peut candidater ?

Les collectivités, la CGSS, la CAF, les associations, les structures de formation, les entreprises ou encore les organismes et structures du domaine de l'action sociale, de la santé et des services à la personne.

Le document de cadrage est disponible sur le site : europe-martinique.com, rubrique Appels à Projets. Les dossiers de candidature doivent être déposés sur la plateforme https://synergie-europe.fr/e_synergie/portail/martinique.

Pour toute information complémentaire, l'appui aux porteurs est disponible à l'adresse : appui.europe@collectivitedemartinique.mq